



Badge de parking désactivé par le conseil syndical

Par **Camille69**, le **08/11/2024 à 22:15**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement et d'une place de parking nominative dans une résidence.

Le conseil syndical de la copropriété a annoncé sur un groupe whatsapp qu'ils comptaient recenser le nombre de place de parking de la résidence dont nous sommes locataires.

L'objectif était de comptabiliser le nombre de personnes souhaitant un stop car. Puis plusieurs semaines plus tard un nouvel objectif est apparu celui-ci de savoir qui détient quelle place. D'après les dire du conseil syndical de la copropriété 1 bailleur et les propriétaires d'un des immeubles ont fourni les informations demandées dans un formulaire transmis toujours dans le groupe whatsapp (rien de formel) à savoir : nom, numéro d'appartement, numéro de badge de parking ainsi que le numéro de la place de parking.

Notre bailleur n'a pas souhaité communiqué les informations au syndic d'après le conseil syndical. Donc aujourd'hui le conseil syndical s'adresse à nous directement toujours via groupe whatsapp, aucun courrier ni mail ne nous a été transmis ni par notre bailleur ni par le syndic. Le conseil syndical a indiqué sur ce même groupe whatsapp avoir fait le nécessaire auprès du syndic dans le but de désactiver les badges de parking des personnes pour lesquelles les informations n'auraient pas été transmises. Sont concernées 40 places appartenant à notre bailleur, dont la nôtre et une dizaine d'autres appartenant à autre bailleur certainement ...

Ma question est la suivante : un conseil syndical a-t-il les droits de désactiver un badge de parking sans l'accord du bailleur ? Sous prétexte qu'il n'ait pas transmis les informations demandées ?

Merci pour votre aide.

Par **Pierrepaulejean**, le **09/11/2024 à 10:16**

bonjour

le conseil syndical n'a aucun pouvoir concernant la gestion de ces places de parking

ce n'est pas son role de recenser les places de parking

comment se fait il qu'il soit en possession des équipements ou codes permettant de désactiver des badges?

vous n'avez aucun lien juridique avec le CS, ni avec le syndic

Par **miyako**, le **09/11/2024** à **12:02**

Bonjour,

Il faut vous adresser à votre bailleur pour en savoir plus sur cette affaire de parking. Le CS n'a aucun droit de désactiver les cartes de parking .

Cordialement